

# Les échos

de la

# Bellone

Bulletin d'informations  
de Saint-Adjutory

Juin 2016 - n° 22

## sommaire

### Vie communale

Comptes-rendus de conseils municipaux	2 à 6
Le budget	6/7
Petite enfance	8
SIVOS	8
Site internet	9
Distribution du courrier	9
Aménagement du bourg	10/11
Les travaux	12

### Petites histoires ...

13

### Actualités

ARS	14
Calitom	15
Fleurissement	16
Famille d'accueil lycée	16
Animaux en divagation	17
Présence verte	17
JDC	17
Les bruits de voisinage	18
Les feux de plein air	18

### Les infos pratiques

19/20

Directeur de la publication :  
Patrice Boutenègre

Réalisation :  
Georgia Shriane,  
Marcel Château, Jacques Bely,  
Patrice Boutenègre  
Claude Marsaud

Imprimé par nos soins

Cher(e)s administré(e)s,

C'est toujours pour moi un moment privilégié de faire l'éditorial de notre bulletin municipal. Nous sommes déjà en milieu d'année, que le temps passe vite...

La volonté du conseil municipal de faire un maximum de travaux en régie amène nos agents communaux à réaliser de nombreux projets (création d'une plateforme de regroupement de poubelles, aménagement au stade, ...). Concernant l'entretien de la voirie et de nos espaces publics, de l'élagage, des curages de fossés ont été réalisés sur toute la commune. Deux routes ont été goudronnées, une à l'Epardelière et l'autre au Petit Ménieux. Avec un printemps peu propice aux travaux extérieurs, l'empierrement du parking en face du cimetière se fera à la rentrée.

Lors de l'élaboration du budget en mars, il a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts, à savoir la taxe d'habitation et le foncier (bâti et non bâti). Vous pourrez constater à la lecture du budget que les dotations de l'état sont en baisse !

Nous devons dès à présent réfléchir sur l'avenir de notre commune. Je vous proposerai en fin d'année une réunion publique pour vous parler de la loi NOTRE, de l'impact sur notre commune, notre territoire.

L'aménagement du bourg est en cours, la 1<sup>ère</sup> phase des travaux, c'est-à-dire de la mairie en direction de Fleurignac et à l'entrée du bourg côté Montembœuf, est terminée. Il reste l'aménagement autour de la place et entre le restaurant La Bellone et la mairie à finaliser. Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> phase. Ces travaux génèrent de fortes nuisances, mais soyez patients, l'ensemble de l'aménagement devrait être terminé en septembre. Le choix du conseil municipal a été de faire les 2 phases dans la continuité, ceci afin de limiter les désagréments mais aussi d'avoir un prix plus attractif de nos sous-traitants. Nous avons eu l'accord pour les demandes de subventions de la 1<sup>ère</sup> phase mais concernant la 2<sup>ème</sup> phase, à ce jour seul le Département a répondu favorablement ! Je peux vous assurer mettre toute mon énergie pour collecter un maximum de subventions.

Je tiens à féliciter le nouveau club de foot AS St-Adjutory qui pour sa 1<sup>ère</sup> saison termine 2<sup>e</sup> de sa poule en division 5NI. Il faut continuer à venir les encourager lors des matchs.

Afin de faciliter la communication, notre belle commune de St-Adjutory dispose maintenant d'un site Internet <http://www.mairiestadjutory.fr/mairie/>. Je tiens à remercier la commission communication et plus particulièrement Isabelle Demonchaud et Georgia Shriane pour leur excellent travail réalisé bénévolement.

Avec cette humidité, les pelouses poussent vite ! Je vous demande de respecter les horaires légaux. Un petit article dans ce bulletin vous rappelle les règles. Je compte sur vous.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture mais aussi un agréable été.

Bien à vous.

Votre maire  
Patrice Boutenègre

## Comptes rendus des séances du conseil municipal

### 14 JANVIER 2016

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, HUBERT P, FURGALSKA J, GUEDON V, DAMBIER J-E, BONNIN P, BARRIBAUD P-L.

Absent excusé et pouvoir :

CHATEAU M. pouvoir à P. CHAMBON  
Secrétaire de séance : PL. BARRIBAUD

**Approbation du compte-rendu du 10/12/2015 à l'unanimité.**

### Création d'une régie exceptionnelle

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'organiser des achats groupés de bacs pour ses administrés, afin de leur faire bénéficier de tarifs préférentiels. L'utilité pour la commune de disposer d'une régie exceptionnelle permet d'encaisser des recettes réglées avec la possibilité d'émettre des justificatifs de paiement. Afin de pouvoir récolter les règlements par chèque en mairie de ces containers livrés début janvier, M. le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner délégation pour créer, gérer et supprimer une régie exceptionnelle en mairie.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de donner délégation à M. le Maire pour créer et gérer cette régie de recettes nécessaires à l'encaissement des chèques pour la vente des containers aux administrés, et de la supprimer lors du dernier règlement.

### Convention pour la dématérialisation des actes avec la Sous-Préfecture

M. le Maire expose au Conseil Municipal que cette nouvelle modalité de transmission constitue une voie de progrès et de modernisation de l'administration. Dans le cadre de cette démarche, la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses délibérations soumises au contrôle de légalité, recourt

au dispositif homologué dénommé « ACTES », dispositif utilisé par la Sous-Préfecture. Selon la convention passée à cet effet entre la commune et la Sous-Préfecture, la commune aura à sa charge la formation à l'utilisation du logiciel, le support en ligne et les certificats nécessaires à son utilisation. Préalablement aux échanges à intervenir pour la transmission des actes de la collectivité, il s'avère nécessaire conformément aux dispositions du décret n° 2005-324 du 7 Avril 2005 pour l'application de la loi de décentralisation du 13 Août 2004, de signer avec le Sous-Préfet, une convention comprenant la référence du dispositif homologué et qui prévoit notamment :

- la date de raccordement de la commune à la chaîne de transmission,
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique,
- les engagements respectifs du Maire et du Sous-Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission,
- la possibilité pour la collectivité de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Dans un premier temps, ne seront transmises que les délibérations du conseil municipal. La convention est conclue pour une durée d'un an prenant effet le 1<sup>er</sup> février 2016 et reconductible tacitement d'année en année sous réserve de l'utilisation du dispositif homologué et actualisation selon les évolutions réglementaires ou la volonté des parties de modifier les engagements initialement définis.

A l'unanimité le Conseil Municipal, décide de procéder à la télétransmission des délibérations, approuve la convention ci-jointe entre la commune et l'Etat, représenté par le Sous-Préfet de la Charente, pour la mise en œuvre de cette télétransmission et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### Demande de subvention association

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. le Président de la Chasse sollicite une subvention pour l'année 2016 et nous adresse son bilan financier de l'année écoulée. Au vu de cette demande, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder à l'association de Chasse la somme de 200€ pour l'année 2016, dit que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2016 et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

### Demande de déplacement des panneaux RDI 62

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du Bourg, il faut faire une demande auprès du Département pour faire déplacer les panneaux aux entrées ouest et est sur la RDI 62.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents.

### Informations diverses

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir décaler la date du conseil de mars prévu initialement le 17 au 24 mars, afin d'avoir un peu plus de temps pour récolter toutes les informations nécessaires pour établir le budget. Accord à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les élus sont invités par Mme la Présidente du comité d'animation le 16 janvier 2016 à 19h à la salle des fêtes pour l'assemblée générale de l'association.

La distribution du bulletin municipal aura lieu le samedi 23 janvier.

## 11 FÉVRIER 2016

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, HUBERT P, CHATEAU M, DAMBIER J-E, BONNIN P, BARRIBAUD P-L

Absents excusés et pouvoirs : GUEDON V. pouvoir à P. HUBERT.  
Absent : FURGALSKA J.

Secrétaire de séance : P. CHAMBON

**Approbation du compte-rendu du 14/01/2016 à neuf voix pour et une abstention (élu absent lors du conseil du 14 janvier).**

### **Modification des statuts de la CDC Bandiat-Tardoire**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les lois ALUR et MAPTAM évoluent et qu'il y a lieu de modifier les statuts de la CDC Bandiat-Tardoire selon des instructions préfectorales. Des compétences facultatives deviennent obligatoires comme la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés, le développement économique : aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte les statuts présentés et autorise M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents nécessaires.

### **Orientations budgétaires**

M. le Maire propose au Conseil Municipal les orientations budgétaires sachant que la principale activité de l'année sera l'aménagement du bourg. En prévision pour 2016 :

- travaux en régie (huisseries + peinture au stade et salle des fêtes, création d'un aire de stationnement en face du cimetière, élagage d'arbres...),
- FDAC 2016 (VC n° 102 route d'Étampes à l'Épardelière, VC n° 104 à l'Épardelière, VC n° 111 du Petit Ménieux et de la Fontaine Pipeau.
- l'achat d'un défibrillateur extérieur

Le Conseil Municipal valide ses propositions en fonction des crédits budgétaires disponible et afin de préparer le budget 2016.

### **Validation des offres de financement pour l'aménagement du Bourg**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal un tableau récapitulatif des quatre banques sollicitées à faire une offre de financement concernant l'aménagement du Bourg. Il signale aussi que le Crédit Agricole est la seule banque à proposer un prêt relais au taux de 1,37% qui permettra de payer les factures en attendant le versement des subventions.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Après analyse, M. le Maire propose de retenir le Crédit Agricole avec un taux fixe de 1,76% avec des mensualités annuelles de 17932,39€ avec une première échéance au 01/08/2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus ainsi qu'un prêt relais et autorise M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents relatifs au financement.

### **Critères d'invitation pour le repas des Séniors**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement sont invités au repas des Aînés, les administrés ayant plus de 65 ans et inscrits sur les listes électorales. M. le Maire propose d'inviter les personnes ayant plus de 65 ans, inscrites et non inscrites sur les listes électorales et donc propriétaires sur la commune, il souhaiterait aussi que la municipalité offre le repas aux conseillers municipaux (hors maire et adjoints). M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Après débat, il a été décidé de laisser les critères d'invitation comme à l'origine plus de 65 ans et inscrits sur les listes électorales et d'offrir le repas aux conseillers municipaux. Accord à l'unanimité.

### **Validation des devis pour le branchement assainissement de M. Lemoine**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. LEMOINE vient

d'acheter la maison de Mme NIORT située rue du Presbytère pour faire du locatif. Il a fait sa demande de raccordement de branchement au réseau d'assainissement collectif. Trois entreprises ont répondu favorablement pour la pose d'un tabouret :

- L'une pour un montant unitaire HT de 869,00 € .
- La seconde pour un montant unitaire HT de 858,00 € .
- La troisième pour un montant unitaire HT de 1 100,00 € .

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise BOISSEAUD pour un coût total HT de 869,00 € soit 1 042,80 € TTC avec le goudronnage et autorise M. le Maire à commander les travaux.

### **Point de regroupement Rue des Fontaines**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Calitom a envoyé un courrier de relance concernant la collecte de l'Impasse des Fontaines qui se fait en marche arrière. Une solution doit être prise avant le début mars. Dans le cas contraire, ils arrêteront le ramassage des déchets ménagers des usagers de cette impasse. Calitom propose de faire un point de regroupement et ils fourniront les bacs de collecte. M. le Maire et M. Bely proposent le dépôt collectif route du Lac à côté du dos d'âne, les bacs seront cachés par des claustras. Les travaux seront faits en régie. M. Bely prendra RDV avec Calitom pour savoir si le point de ramassage leur convient.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide de faire un point de regroupement route du Lac dans les conditions énoncées et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents.

### **Demande de subvention association - Comité d'Animation**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que Mme la Présidente du Comité d'Animation sollicite une subvention pour l'année 2016 et nous adresse son bilan financier de l'année écoulée. Au vu de cette

demande, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide d'accorder au Comité d'Animation la somme de 1 400€ pour l'année 2016, dit que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2016 et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

## Informations diverses

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commission culture et patrimoine de la CDC Bandiat-Tardoire souhaite organiser cet été des « Balades du vendredi en Bandiat-Tardoire alliant la marche, la convivialité et la découverte du patrimoine de nos villages. Chaque commune doit se positionner sur deux dates pour accueillir une balade. Il a été décidé de positionner les vendredis 17 juin et 12 août 2016.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Société VSB énergies nouvelles souhaite rencontrer les élus pour une réunion d'information sur les parcs éoliens. Cette réunion sera organisée lors d'un prochain conseil municipal en début de séance.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une chargée d'enquête de la société IPSOS rendra visite à quelques particuliers pour des sondages dans plusieurs domaines et pendant plusieurs mois sur la commune.

M. Bely informe le Conseil Municipal que la commune va faire élaguer plusieurs arbres le long de La Bellone car ils sont abimés depuis la tempête de 1999 et aussi à cause du lierre qui étouffe les arbres afin de leur donner un second souffle.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Barrière Emeline quitte la Sous-Préfecture de Confolens pour la Préfecture d'Angoulême.

## 24 MARS 2016

*Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHATEAU M, CHAMBON P, SHRIANE G, FURGALSKA J, HUBERT P, GUEDON V, DAMBIER J-E, BONNIN P, BARRIBAUD P-L*

*Absent excusé : M. DISIC, Trésorier  
Secrétaire de séance : J. FURGALSKA*

**Approbation du compte-rendu du 11/02/16 à neuf voix pour et deux abstentions (élus absents lors du conseil du 11 février). M. le Maire propose de rajouter une délibération pour le vote des trois taxes. Accord à l'unanimité.**

## Vote des 3 taxes directes locales pour 2016

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2016 à savoir :

Taux d'habitation : 7.44%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.16%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71.41%.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de maintenir les mêmes taux que les années précédentes comme ci-dessus, et autorise M. Le Maire à signer l'état de notification des taux pour 2016.

## Vote des Comptes Administratifs Commune-Assainissement-CCAS

Les comptes administratifs des budgets Commune, CCAS, Assainissement collectif sont présentés par M. le Maire qui sort de la salle pour les votes, qui ont lieu sous la présidence de J. BELY, doyen d'âge de la séance. Votés à l'unanimité.

## Approbation des Comptes de Gestion Commune-Assainissement-CCAS

Les comptes de gestion Commune, CCAS, Assainissement Collectif, du receveur sont approuvés à l'unanimité.

## Affectation des résultats Commune-Assainissement

Les affectations de résultats des 2 budgets sont adoptées à l'unanimité. Le CCAS étant dissous au 31/12/2015, il n'y a pas d'affectation du résultat.

## Vote des Budgets Primitifs Commune-Assainissement

M. le Maire présente les différents budgets primitifs. M. le Maire précise que le budget de la commune est présenté sans augmentation des taux d'imposition, les bases d'impositions sont toujours en progression grâce principalement aux nouvelles constructions, ce qui permet l'augmentation du produit en maintenant les taux d'imposition. Pour la section d'investissement, M. le Maire présente chaque achat et travaux inscrits. Ces différentes inscriptions budgétaires ont été évoquées lors de la présentation de l'ébauche du budget en commission finances qui a eu lieu le jeudi 10/03/16. M. le Maire rappelle que le CCAS étant dissous, il n'y aura pas de budget primitif 2016. Les budgets Commune et Assainissement Collectif sont adoptés à l'unanimité.

## Attribution de l'indemnité du receveur

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de gestion et de confection de budget du receveur. Le Conseil Municipal par 8 voix pour et 3 abstentions décide d'attribuer au comptable de la collectivité l'indemnité de gestion et de confection de budget au taux de 100%.

## Demande de subvention association Détente-Loisirs

M. Le Maire expose au Conseil Municipal, que M. Le Président du Club Détente-Loisirs sollicite une subvention pour l'année 2016 et nous adresse le bilan financier de l'année écoulée. Au vu de cette demande, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder au Club Détente-Loisirs une subvention d'un montant de 350€ et que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2015 et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

## Informations diverses

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à un éventuel

éclairage solaire du sentier de la Bellone afin de permettre aux promeneurs nocturnes de profiter de ce lieu. Un courrier sera envoyé à la CDC Bandiat-Tardoire pour demander la prise en charge de ce financement et également d'une table de pique-nique supplémentaire.

M. le Maire confirme au Conseil Municipal que la commission culture et patrimoine de la CDC Bandiat-Tardoire qui organisera cet été les « Balades du vendredi en Bandiat-Tardoire » alliant la marche, la convivialité et la découverte du patrimoine de nos villages ont retenu la date du vendredi 17 juin pour la commune. M le Maire demande à Joanna FURGALSKA, référente, ainsi qu'à d'autres élus volontaires, de bien vouloir travailler sur l'organisation de ces balades et de réfléchir à 2 circuits pour que les balades soient accessibles à tous : 8km et un circuit de kilométrage moindre 3 à 4km. Ces balades seront gratuites et accessibles à tous. Un pot d'amitié sera offert à l'issue de cette marche.

Mme Joanna FURGALSKA fait part au Conseil Municipal que suite à la réunion du 23 mars de la commission culture, la journée du patrimoine aura lieu le 17 et 18 septembre 2016 sur le thème du « Patrimoine et Citoyenneté ». La commission demande aux administrés de toutes les communes de la CDC Bandiat-Tardoire de bien vouloir collecter et de transmettre toutes informations se rapportant à ce thème (photos, copies de documents, proposition de prêts d'objets) sur le mail de t.paillard@bandiat-tardoire.fr. La date limite d'envoi est fixé au 21 avril 2016. Une exposition de tous ces objets sélectionnés aura lieu au foyer des Carmes. Mettons en valeur notre patrimoine en le partageant!

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la vente d'une partie des terrains de La Bellone à M. Delage, M. Chambon propose que les parcelles communales soient délimitées par des arbres ou des poteaux puisqu'il n'y a pas de bornage. Il suggère également de laisser une partie de la haie qui a été coupée sur les parcelles de la commune actuellement louées afin

de conserver les traces des limites cadastrales. M. le Maire demande à M. Bely et M. Chambon de se rendre sur place pour effectuer le repérage des limites de parcelles en laissant des arbres ou des poteaux.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEG par courrier demande aux élus de bien vouloir signaler toutes anomalies d'éclairage public sur la commune afin d'effectuer les dépannages dans les meilleurs délais.

M. le Maire demande à chacun des conseillers municipaux de choisir les différents plats proposés par le restaurant La Bellone afin d'établir le menu pour le repas des seniors.

## 12 MAI 2016

*Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHATEAU M, CHAMBON P, SHRIANE G, FURGALSKA J, GUEDON V, DAMBIER J-E, BONNIN P, BARRIBAUD P-L*

*Absent excusé : P. HUBERT pouvoir à V. GUEDON*

*Secrétaire de séance : J. BELY*

**Approbation du compte-rendu du 24/03/16 à l'unanimité après avoir ajouté en informations diverses un paragraphe sur la délimitation des terrains de la Bellone.**

## Validation devis et convention SDEG pour la pose de 2 candélabres

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter deux candélabres, un sur le parking du cimetière et un autre devant les Ets Chambon. Après consultation, le SDEG a établi le plan de financement correspondant ainsi que la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 car les travaux vont être financés en section d'investissement. Le montant des travaux s'élèvent à 1 064,24 € TTC, la participation de la commune est de 538,67 € TTC. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la mise en place des deux candélabres et le plan de financement, autorise M. le Maire à signer la convention.

## Révision des tarifs de la salle des fêtes

M. le Maire annonce au Conseil Municipal que les tarifs concernant la salle des fêtes n'ont pas été modifiés depuis 2008. M. le Maire rappelle l'ancienne tarification pour les administrés de la commune et hors commune ainsi que les dates pour la période d'été et d'hiver. Il propose de supprimer les différentes périodes car depuis la transformation de la salle des fêtes, la climatisation réversible fonctionnera aussi bien l'été que l'hiver. Le nouveau tarif appliqué serait de 110 € pour les habitants de la commune et 220€ pour les hors commune. Concernant les week-end de plus de deux jours et jour férié, M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il faut appliquer un tarif supplémentaire. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les nouveaux tarifs 110 € pour les habitants de la commune et 220€ pour les hors commune sans période. Concernant les longs week-end et jours fériés, un supplément sera demandé de 40€ par jour pour les administrés de la commune et 80 € par jour pour les hors-commune.

## Validation de devis pour l'achat d'un défibrillateur

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait décidé, lors d'un conseil municipal de 2015, d'acquérir un défibrillateur automatique extérieur. Il sera installé sur la façade de la mairie à côté de la porte d'entrée à mi-chemin entre le stade et la salle des fêtes. Trois entreprises ont répondu favorablement à cette demande :

- L'une pour un montant unitaire HT de 1 690,00 € .
- La seconde pour un montant unitaire HT de 2 314,20 € .
- La troisième pour un montant unitaire HT de 1 295,00 € .

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise FND Cardio Course pour un coût total HT de 1 295,00 € soit 1 554,00 € TTC et autorise M. le Maire à commander le défibrillateur.

## Délibération pour l'attribution d'une prime pour tutorat d'un emploi avenir

M. le Maire précise au Conseil Municipal que depuis avril 2015, Jonathan EPARDEAU a été recruté en contrat aidé à 20h. En janvier 2016, la commune a recruté Florian LECLERC en emploi avenir à 35h. M. le Maire et M. Bely souhaitent attribuer une prime IEMP (indemnité d'exercice des missions de préfecture) pour tutorat et encadrement à l'agent communal M. GAILLARD. Cette prime sera fixée dans la limite du montant de référence annuel 1204€, fixé par arrêté ministériel pour le grade d'adjoint technique de catégorie C, en le multipliant par un coefficient d'ajustement compris entre 0,8 et 3. Cette prime sera versée mensuellement. Elle n'aura plus lieu d'être s'il n'y a plus d'encadrement

à faire (si suppression de poste CAE et/ou EA). M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'attribuer l'IEMP à M. GAILLARD Gilbert avec un coefficient de 1, décide de verser cette indemnité mensuellement à partir du 1er mai 2016, décide que cette indemnité fera l'objet d'un réajustement automatique lorsque le montant de référence sera revalorisé ou modifié par texte réglementaire et charge M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

### Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a validé l'agenda d'accessibilité programmée. Sa durée d'exécution est fixée à six ans à partir du 26/01/2016.

Mme Georgia SHRIANE a présenté au Conseil Municipal les dernières mises à jour du site web. Le coût de parution sera de 3,5€ par mois.

M. Bely informe le Conseil Municipal que suite à une réunion à la CDC, l'ancienne maternité de La Rochefoucauld va devenir une maison médicale avec plusieurs médecins et spécialistes. Une pharmacie viendra compléter le groupe.

M. Bely informe le Conseil Municipal que Calitom commencera à diminuer la fréquence de ramassage de nos déchets au 01 Avril 2017, les poches noires seront ramassées 1 fois tous les 15 jours suivant les points de collecte. Des composteurs seront mis à disposition des habitants.

La distribution du prochain bulletin « La lettre de la Bellone » aura lieu le samedi 18 juin 2016.

## LE BUDGET de la commune

### Taux d'imposition

Niveau des taxes

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	7.44%	7.44%	7.44%
Taxe foncière "bâti"	19.16%	19.16%	19.16%
Taxe foncière "non bâti"	71.41%	71.41%	71.41%

Le niveau de la taxe est fixé par une décision du conseil municipal

Niveau des bases imposables

	Base 2014	Base 2015	Base prév. 2016
Taxe d'habitation	417600	446800	448700
Taxe foncière "bâti"	284600	302200	312200
Taxe foncière "non bâti"	24700	24700	24900

Les bases imposables sont fixées par les services des finances publiques de l'Etat.

### Comptes de la commune

#### I. Le compte général

##### Fonctionnement

DÉPENSES				RECETTES			
	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget prévu 2016		Budget 2015	Réalisé 2015	Budget prévu 2016
011 charges générales	53 000.00 €	48 315.00 €	59 100.00 €	70 produits services	905.00 €	300.24 €	
012 charges de personnel	84 000.00 €	80 054.35 €	86 200.00 €	73 impôts et taxes	145 290.79 €	163 395.09 €	148 000.00 €
65 Aut. charges gestion courante	118 232.51 €	114 012.89 €	112 000.00 €	74 dotation participation	93 300.00 €	89 294.22 €	93 220.00 €
66 charges financières	1 000.00 €	61.36 €	4 570.00 €	13 atténuation de charges	4 000.00 €	1 761.81 €	4 000.00 €
67 charges exceptionnelles	100.00 €	- €	350.00 €	75 Autres produits	10 000.00 €	11 743.58 €	11 000.00 €
22 dépenses imprévues	2 000.00 €	- €	3 000.00 €	722-042ordre pour travaux régie	5 000.00 €	- €	9 000.00 €
68 dotations amortissements				excédent reporté	43 969.77 €		- €
23 Viremt. à la section investisse.	44 133.05 €	- €		<b>TOTAL</b>	<b>302 465.56 €</b>	<b>266 494.94 €</b>	<b>265 220.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>302 465.56 €</b>	<b>242 443.60 €</b>	<b>265 220.00 €</b>				

# vie communale

## Investissement

DÉPENSES	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget prévu 2016	RECETTES	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget prévu 2016
	déficit reporté					Report de l'exédent N-1	35 935.57 €
Emprunt remboursé en capital	11 800.00 €	5 749.10 €	18 000.00 €	Viremt. de la section de fonct.	44 133.05 €	- €	
Remboursement emprunt				Emprunts	190 871.20 €		385 000.00 €
reste à réaliser 2015		- €	374 736.52 €	subventions	166 360.96 €	67 826.36 €	
frais études	6 525.00 €	2 160.00 €		FCTVA	5 000.00 €	3 356.30 €	6 000.00 €
travaux eaux pluviales bourg	10 000.00 €	- €		Restes à obtenir N-1			
enfouissement réseaux	70 502.00 €	43 244.68 €		affaffectation résultat	62 064.43 €		64 639.96 €
aménagement du bourg 2ème T	346 138.20 €	3 024.00 €	324 981.12 €	dotations	7 992.51 €	7 992.51 €	
Aménagement acoustique SDF	20 200.00 €	19 335.85 €		taxe aménagement		2 171.62 €	
sdeg points lumineux			1 000.00 €	FDAC 2012-2013	12 000.00 €	8 187.49 €	
tondeuse			1 500.00 €	Subv Etat			58 263.30 €
defibrillateur			1 600.00 €	Subv Département			78 650.00 €
panneaux signalétiques			800.00 €	Subv Parlement			35 000.00 €
matériel communal			600.00 €	Subv. Région			40 000.00 €
FDAC 2014	15 000.00 €	5 370.25 €					
Réseau de voirie	30 800.00 €	11 371.37 €					
dépenses imprévues	8 392.52 €		3 123.49 €				
FDAC 2016			27 000.00 €				
travaux en régie	5 000.00 €	2 491.16 €	9 000.00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>524 357.72 €</b>	<b>92 746.41 €</b>	<b>762 341.13 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>524 357.72 €</b>	<b>125 469.85 €</b>	<b>762 341.13 €</b>

## II. Le compte de l'assainissement

### Fonctionnement

DÉPENSES	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget prévu 2016	RECETTES	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget prévu 2016
	Matière 1ère				- €	Report	28 405.18 €
Vêtements travail			- €	Redevance asst	7 000.00 €	7 438.97 €	7 000.00 €
Fournitures non stockables	3 000.00 €	696.95 €	1 000.00 €	Redevance modernis. reseau	1 200.00 €	1 278.26 €	1 200.00 €
Petit équipement	3 000.00 €	72.50 €	2 000.00 €	Agence eau	3 000.00 €	3 940.60 €	3 000.00 €
Autres matières	2 000.00 €	292.89 €	3 000.00 €	Produit gestion		- €	
Maintenance	2 000.00 €	1 215.89 €	5 000.00 €	Mandats annulés			
Etudes et recherches	2 000.00 €		1 000.00 €	Autres pds			
Charge pers rattaché	3 000.00 €	1 761.81 €	4 000.00 €	Amortissements	9 300.00 €	9 300.00 €	9 300.00 €
Divers	3 000.00 €	1 251.00 €	3 000.00 €				
Reverst agence eau	2 000.00 €		3 000.00 €				
Charges gestion	2 000.00 €		4 000.00 €				
Titres annulés	1 000.00 €		1 000.00 €				
Intérêts emprunts	4 000.00 €	2 029.94 €	4 000.00 €				
Interets rattachement	- €						
Amortissements	11 000.00 €	10 944.00 €	11 350.00 €				
Dépenses imprévues	10 905.18 €		10 243.49 €				
<b>TOTAL</b>	<b>48 905.18 €</b>	<b>18 264.98 €</b>	<b>52 593.49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48905.18</b>	<b>21 957.83 €</b>	<b>52 593.49 €</b>

### Investissement

DÉPENSES	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget prévu 2016	RECETTES	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget prévu 2016
	Amortissement	9 300.00 €	9 300.00 €		9 300.00 €	Excédent reporté	27 132.48 €
Emprunt	3 100.00 €	3 031.64 €	3 200.00 €	Amortissements	10 650.00 €	10 610.00 €	11 000.00 €
Nouvelles inst.	23 000.00 €	- €	25 000.00 €	040/28154	350.00 €	334.00 €	350.00 €
Dépenses imprévues	2 731.48 €	- €	1 143.74 €	Subvention équip.		1 548.90 €	
<b>TOTAL</b>	<b>38 131.48 €</b>	<b>12 331.64 €</b>	<b>38 643.74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 132.48 €</b>	<b>12 492.90 €</b>	<b>38 643.74 €</b>

## PETITE ENFANCE - Atelier Eveil

L'Atelier d'éveil, les jeudis matins, de 9h à 12h pendant le temps scolaire, a terminé sa première année avec beaucoup de succès.

Le but de l'atelier d'éveil est d'établir un lieu adapté avec du matériel pour les petits, accompagnés par leurs parents et/ou nounous pour un moment de détente et rencontre. Le format «libre» est très pratique. Vous pouvez arriver et partir comme cela vous convient entre 9 et 12h, venir toutes les semaines ou ponctuellement. Nous avons un petit groupe régulier toutes les semaines et accueillons actuellement entre 11 et 15 enfants de 0-3 ans.

La dernière séance avant les vacances scolaires sera le jeudi 30 juin.,  
Reprise à la rentrée : Jeudi 15 Septembre.

**OUVERT à TOUT LE MONDE**, accompagné par un ou plusieurs enfants entre 0-3 ans. Les séances sont gratuites. Nous vous demandons simplement une adhésion de 15€ par an par famille.

Pour infos : 06 03 12 89 83 ou mairie 05 45 62 02 38.



## SIVOS

Le SIVOS a énormément travaillé sur la réorganisation des écoles depuis l'agrandissement de notre RPI en 2015. Il se compose maintenant de 12 communes et gère cinq écoles maternelles et primaires (Montemboeuf, Cherves-Chatelars, Massignac, Mazerolles et Vitrac).

Les changements d'organisation sont dûs aux effectifs qui varient beaucoup d'une année à l'autre. La tâche de créer des classes équilibrées n'est pas simple. Il y aura des transports scolaires mis en place pour assurer le trajet pour les enfants de notre commune (voir les horaires dans la rubrique «INFOS PRATIQUES»).

RPI Montemboeuf				
École maternelle Le bourg 16310 Mazerolles 05 45 65 07 11	École maternelle Le bourg 16310 Vitrac St Vincent 05 45 22 26 80	École primaire Le bourg 16310 Massignac 05 45 65 05 26	École élémentaire Le bourg 16310 Cherves Châtelars 05 45 65 03 85	École élémentaire 5, grand rue 16310 Montemboeuf 05 45 65 05 15

## INSCRIPTIONS

### À L'ÉCOLE

L'enregistrement des inscriptions des enfants **nés en 2013 et années précédentes**, susceptibles de fréquenter l'école à la rentrée 2016, aura lieu :

**du 23/05/2016 au 27/05/2016**

L'enregistrement des inscriptions des enfants **nés en 2014, et âgés de 2 ans au 01 septembre 2016**, pour une rentrée à l'école en septembre 2016 ou janvier 2017, aura lieu :

**du 13/06/2016 au 18/06/2016**

**Prendre contact avec le directeur de l'école afin de fixer un rendez-vous.**

Les parents doivent se munir :

- du certificat d'inscription émis par la mairie dont dépend l'école
- du livret de famille
- du carnet de santé (pages des vaccinations obligatoires)

**Pour les inscriptions à l'école de Massignac, les visites de l'école se feront lors d'un rendez-vous ultérieur.**

## SITE INTERNET de Saint-Adjutory

Le site web est prêt et va être mis en ligne. Son adresse est : <http://www.mairiestadjutory.fr/mairie>.



Ce site web doit «vivre» et sera mis à jour toutes les semaines, avec du nouveau contenu, des dates, des photos et des évènements qui concernent la commune de St-Adjutory.

Si vous avez des dates ou des manifestations à partager, (par exemple pour des associations de la commune et éventuellement dans les communes avoisinantes), il vous suffit de nous envoyer les informations au format électronique ou sur papier à la mairie.

Nous aimerions faire paraître également les commerçants, auto-entrepreneurs et artisans de la commune sous la rubrique «Vivre à St-Adjutory» (Commerce et Artisanat) pour les faire connaître ainsi que les gîtes/hébergements sur la commune (aussi sous la rubrique «Vivre à St-Adjutory», puis tourisme/Hébergements). Veuillez nous contacter avec vos coordonnées et les informations que vous voudriez faire apparaître sur votre produit/service pour partager (gratuitement) vos infos et vous faire connaître dans la commune.

## Distribution du courrier



La factrice rencontre des difficultés pour distribuer le courrier dans le Bourg. Depuis avril 2014, des numéros et des noms de rues ont été attribués à chacun. M. le Maire vous demande de bien vouloir veiller à ce que tout votre courrier soit bien identifié à votre nouvelle adresse. Sinon, merci de bien vouloir envoyer à chaque organisme un courrier demandant de rectifier les adresses erronées.

Merci pour votre bienveillance ce qui facilitera la distribution du courrier.

# L'aménagement du



# bourg en images



## Travaux de début d'année 2016

**Notre équipe d'employés communaux :**  
Beaucoup de travail pour notre équipe pilotée par Gilbert GAILLARD. Il faut aider le nouveau Florian LECLERC à perfectionner ses connaissances.

**Elagage :**  
L'élagage de cet hiver nous a permis de récupérer les branchages pour faire du broyage qui est actuellement en cours.

**Désherbage :**  
Le désherbage du sentier de la Bellone, doit se faire de façon manuelle : travail long et pénible depuis l'interdiction des produits phytosanitaires le long des cours d'eau.

**Eaux de pluie :**  
Canaliser une partie des eaux de pluie de l'église côté nord à l'aide de tranchées et de busage pour éviter l'humidité. En même temps, Gilbert Gaillard a enlevé la mousse de la toiture et refait les dalles en zinc pour celles qui en avaient vraiment besoin.

**L'entretien du stade :**  
Pour notre nouvelle équipe de foot, nous avons réalisé récemment un accès handicapé jusqu'à la main courante pour regarder les matchs.

**L'aménagement de la RD162 :**  
La prévention doit être de rigueur pour la sécurité dans la traversée du bourg.

...et les petites réparations courantes des bâtiments communaux, l'entretien du microtracteur, la tondeuse qui occupent le personnel à plein temps.

Avec l'arrivée de l'été, nous allons pouvoir attaquer les travaux de peinture de la salle des fêtes, du multiple rural côté nord, de la buvette du stade, sans oublier de préparer notre nouveau parking au niveau du cimetière.

**Goudronnage :**  
L'Épardelière et le petit Meunieux jusqu'à la fontaine Pipeau.

### Goudronnage sur les routes de Saint-Adjutory



L'Épardelière



L'Épardelière



L'Épardelière



L'Épardelière



L'Épardelière



Le Petit Ménieux



Le Petit Ménieux



Le Petit Ménieux

Fin d'été ou début d'automne suivant les caprices de la météo, nous ferons du point à temps pour réparer notre réseau de routes communales.

# Petites histoires de St-Adjutory

## PROMENADE PARMIS LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le registre le plus ancien disponible à la Mairie de St-Adjutory remonte à 1898. Voici des délibérations relatives au Monument aux Morts.**

Comme dans presque toutes les communes de France, un Monument aux Morts fut érigé en mémoire des jeunes Morts pour la France (23 pour notre seule commune qui comptait, en 1911, 598 habitants).

A remarquer qu'aucune délibération n'a été retrouvée quant à la prise de décision de l'érection du monument.

### **Séance du 21 Août 1921**

« Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'aviser au moyen de payer M. MAYOLLES, entrepreneur à CHASSENEUIL, pour le monument qu'il a élevé dans le cimetière de ST-ADJUTORY.

Le Conseil Municipal félicite vivement la Commission d'érection, composée de MM. LABREGERE, Maire, DE LAURIERE, LAVALLEE, JOUBERT, ROUGIER, pour la façon dont elle s'est acquittée de la mission qui lui a été confiée.

Il autorise M. le Maire à mandater la subvention de 800 Francs inscrite à l'article 21 du budget additionnel de 1921 « Monument aux Morts pour la France » au nom du Trésorier. »

### **Même séance**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait bon de fixer la date de l'inauguration du Monument qui a été élevé dans le cimetière à la mémoire des enfants de la commune « Morts au Champ d'Honneur. La date du 16 Octobre proposée par M. le Maire ne soulevant aucune objection a donc été choisie pour la cérémonie d'inauguration du monument. »

Voici quelques renseignements sur ces « Morts pour la France » tels qu'ils peuvent être relevés dans les registres d'Etat-Civil de la commune :

- Léon BARUSSEAUD - Mort à Rocquigny (Aisne) - 29 ans,
- Eugène BROC - Mort à Rocquigny (Pas-de-Calais) - 26 ans,
- Simon CHABERNAUD - Disparu à Suippes (Somme) - 28 ans,
- Jean CHABERNAUD - Mort dans la région de Verdun - 24 ans,
- Louis DELAUGE - Disparu à Bethevry (Marne) - 31 ans,
- Eugène DEGORCE - Mort à Rosières-en-Santerre (Somme) - 21 ans,
- Eugène GACON - Croix de guerre. Blessé au combat, mort à son domicile - 26 ans,
- Pierre GILARDIE - Mort à St-Euphrasie (Marne) - 43 ans,
- Pierre MARCILLAUD - Mort à Berlin (Pas-de-Calais) - 21 ans,
- Raymond NORMAND - Mort à Cantigny (Somme) - 26 ans,
- François RICHARD - Mort à Ablaincourt (Somme) - 31 ans,
- François SENELLE - Mort à Libermont (Oise) - 38 ans,
- Julien TERRACOL - Mort à Neuville-St-Wast (Pas-de-Calais) - 24 ans,
- Jean TESSANDIER - Disparu à Noordschoote (Belgique) - 37 ans,
- Jean VILLETTE - Disparu à Vouziers (Ardennes) - 20 ans.

Aucun renseignement n'a pu être trouvé pour :

- Jean BARRUSSEAUD,
- Maurice CORDEAU,
- Jean PETIT,
- Paul RAGUENET-de-ST-ALBIN
- Jean TEXIER.

Trois « Morts pour la France » sont mentionnés dans le registre d'Etat-Civil mais ne figurent pas sur le monument car, originaires de ST-ADJUTORY, ils n'y étaient plus domiciliés lors de leur décès :

- François MAZOIN - Mort à Sapigneul (Marne) - 39 ans,
- Louis COUTY - Mort à Jonchery (Marne) - 25 ans,
- François TESSANDIER - Mort à Noyelle-Vion (Pas-de-Calais) - 31 ans.



## Note d'informations aux propriétaires occupants ou bailleurs

### L'utilisation de l'eau de puits, sources ou forages privés dans les habitations

Dans le cadre des enquêtes « Habitat », l'Agence Régionale de Santé a constaté des désordres dans l'alimentation en eau potable des habitations. C'est pourquoi les dispositions réglementaires prévalent si vous utilisez une ressource privée (puits, source ou forage) ou une récupération d'eau de pluie dans vos maisons, ou si vous avez un projet de création d'une ressource privée.

Sachez alors :

- **que vous n'avez pas le droit de louer un logement, sans une autorisation du préfet** : un dossier doit être déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec une analyse complète de l'eau. Toute cette démarche est à vos frais. Renseignez-vous pour les pièces du dossier ;
- qu'il existe des règles techniques et des réglementations très précises pour réaliser ces ouvrages ;
- que les ouvrages (puits et forages) doivent être déclarés en mairie, sans que vous soyez taxé pour cela ;
- que la récupération d'eau de pluie doit être déclarée en mairie si l'eau est utilisée dans l'habitation ;
- que si vous utilisez ces eaux dites

« alternatives » considérées comme non potables, dans votre habitation pour des usages liés à la boisson, cuisine, toilette..., vous devez procéder très régulièrement à **l'analyse complète de l'eau**, dans un laboratoire agréé par le ministère de la santé pour les analyses d'eau (pas un laboratoire d'analyses médicales, ni une pharmacie) ;

- **que si vous disposez aussi d'un branchement sur le réseau d'eau public, vous devez séparer totalement les deux réseaux (ils ne doivent pas être reliés par des vannes ou robinets vannes jamais entretenus, contrôlés ou changés) ou installer une bâche de surverse (déconnection).**

- que les double-réseaux suspectés (eau du réseau public et eau du réseau privé) peuvent faire l'objet d'un contrôle des agents chargés du service d'eau ;

- que cette séparation physique totale des deux réseaux (public et privé) garantit la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et protège votre santé, celle de vos proches et celles des autres.

**La règle qui prévaut pour la protection de la santé de tous, est la suivante :**

- La maison est alimentée exclusivement par l'eau du réseau d'adduction publique pour tous les usages sanitaires (boisson, cuisine, salle de bains, toilettes, lavage de la vaisselle, lavage du linge, etc..).

- Le puits, la source ou le forage sont utilisés en dehors de la maison pour les usages non sanitaires (arrosage jardin, pelouse, fleurs, lavages des sols, lavage des véhicules, etc..)

Toutes ces informations sont disponibles sur un site dédié [www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com](http://www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com) créé en partenariat avec des élus, des associations de consommateurs, des administrations... dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2).

Renseignements :  
**Agence Régionale de Santé Aquitaine  
Limousin Poitou-Charentes (ARS)**  
Délégation Départementale  
8, rue du Père Joseph Wrésinski  
CS 22321  
16023 ANGOULEME CEDEX  
Tél : 05-45-97-46-45

**PARTICIPEZ À LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE !**

DEUX AILES, DES ANTENNES LONGUES, UNE TROMPE

TRÈS PETIT, ENVIRON 5mm

SOURCES DE NUISANCE, PIQUE LE JOUR, PIQÛRE DOULOUREUSE

TROIS PAIRES DE JAMBES

**VOUS PENSEZ AVOIR VU UN MOUSTIQUE TIGRE ?**

Signalez sa présence sur [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr) ou l'application mobile **iMoustique®**

Dengue, chikungunya, zika  
**PROTÉGEONS-NOUS !**

## CALITOM

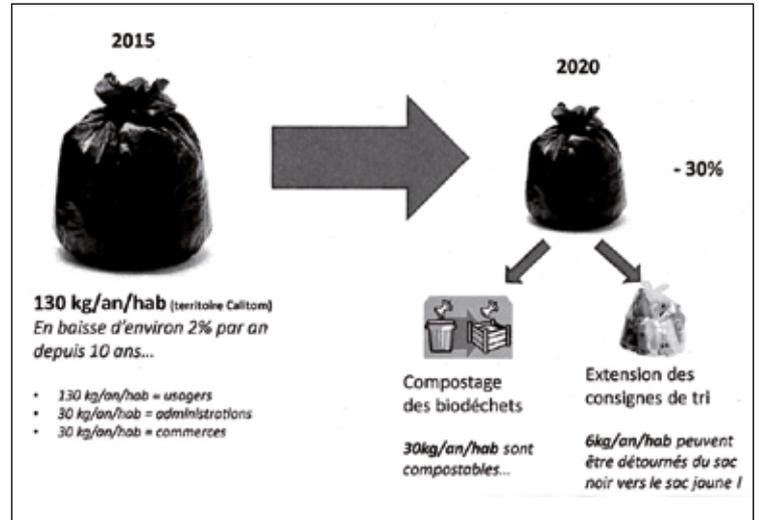
Suite à la demande de Calitom afin d'éviter toute marche arrière pour le camion des poubelles, nous avons mis en place un dépôt de bacs collectifs route du Lac. Les travaux sont en cours d'achèvement et il ne reste plus qu'à aménager le site par des claustras afin de cacher les containers.

Ces bacs sont réservés exclusivement pour les administrés rue des Fontaines qui ne sont désormais plus desservis par Calitom.

Toutes personnes étrangères à la rue qui apporteront leurs sacs aux containers seront amendables.



**Commençons à diminuer nos déchets au 01 Avril 2017, les poches noires seront ramassées 1 fois tous les 15 jours suivant les points de récolte.**



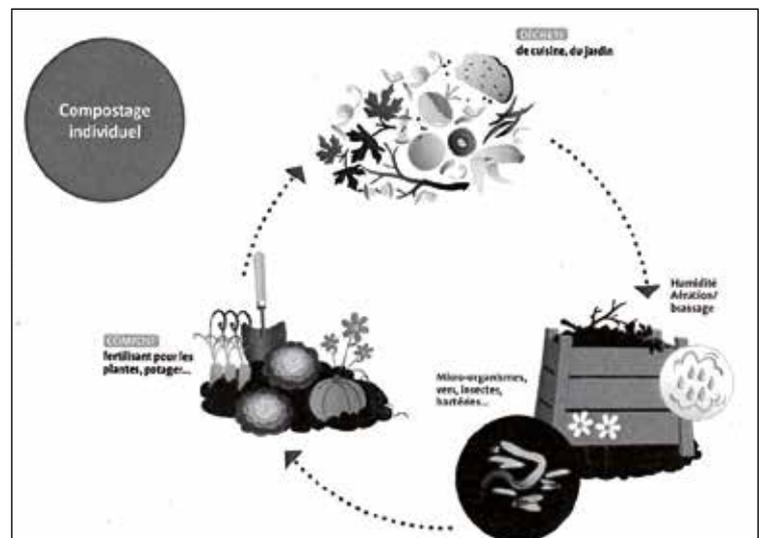
Plus belle ma poule

**Poules de race Barbezieux**

**Poules Lohmann Brown Classic**

PLUS BELLE ma poule !

calitom



**Trions +FORT!** POTS, BARQUETTES ET FILMS PLASTIQUES

Maintenant, tous les emballages se trient, direction le sac ou le bac jaune.

SACHETS ALIMENTAIRES

FILMS DE SUREMBALLAGE

SACS EN PLASTIQUE

POTS DE YAOURT

BARQUETTES EN PLASTIQUE

BOÎTES EN PLASTIQUE

Tous les Charentais concernés

ECO EMBALLAGES

calitom service public des déchets

SMICTOM de Braconnne Charente Boise

## Quinzième concours des villages fleuris

Préparé et organisé par Marcel CHATEAU, le concours annuel des villages fleuris de Saint-Adjutory a 15 ans. Le jury, composé d'aucun résident de la commune, se déplacera dans tout le village, le bourg et les hameaux dans le courant du mois de juillet 2016.

A l'occasion de cette visite, sont évaluées les propriétés (maisons, bâtiments, fermes, gîtes,...) **en fonction de leur fleurissement qui doit impérativement être visible de la voie publique.**

L'embellissement du village au quotidien dépend aussi de vous tous. **Alors terminer vite votre fleurissement !**



*Le fleurissement par chacun bénéficie à l'embellissement pour tous*

*Fleurissez maisons, gîtes, fermes et toutes vos bâtisses sur Saint-Adjutory*

## Jeunes lycéens étrangers Colombiens et Allemands, cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Anita, jeune Italienne, a 16 ans. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir du 26 Aout 2016. Elle aime la plongée sous-marine et la natation.

Lucia, jeune Allemande de 16 ans, a de nombreux hobbies : Elle pratique le piano, le chant, aime cuisiner et jouer au tennis. Elle apprend le français depuis 3 ans. Mateo, Colombien de 15 ans, aime le sport et la musique. Il rêve aussi de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait pour lui donner la possibilité de mieux apprendre le français en immersion familiale et scolaire.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

### Renseignements :

CEI-Centre Echanges Internationaux  
Isabelle Serafin – Le lieu-dit Faucherias  
24380 Creyssensac et Pissot  
05 53 35 43 12 / 06 77 13 24 57  
serafinisabelle@orange.fr

Bureau Coordinateur :  
02 99 20 06 14 ou 02 99 46 10 32



## Pétanque...

**Si vous aimez jouer à la pétanque, débutant ou amateur, licencié. Rejoignez-nous.**

Un club peut-être envisagé dans un futur proche à Saint-Adjutory.

Contactez Bernard au 05 45 63 52 51 qui vous donnera tous les renseignements nécessaires puis la mairie nous aidera à concrétiser ce futur club.

# vie communale



## PRESENCE VERTE CHARENTE SERVICES À LA PERSONNE



Ensemble, améliorons votre quotidien !

[www.presencevertetcharente.fr](http://www.presencevertetcharente.fr)

**JDC**

**JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT  
16  
ANS !  
PENSEZ AU  
RECENSEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
Tous les Français,  
filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation  
à la Journée défense et citoyenneté.

**COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**  
1 - Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
Vérifiez ensuite que le e-recensement  
est possible dans votre commune.  
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.  
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté»,  
cliquez sur «Recensement, JDC et service national»,  
ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».  
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Munissez-vous des documents suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.

**RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

DEFENSE.GOV.FR

## LES BRUITS DE VOISINAGE

### Bricolage et jardinage

L'été arrive et avec lui, la ronde des tondeuses, débrousailluses et autres outils de jardinage. Alors pour réaliser ces travaux d'entretien sans gêner son voisinage voici ce qu'il faut savoir :



#### Extraits des textes réglementaires :

**Les articles R. 1336 - 6 à 10 du code de la santé publique**, relatifs aux bruits de voisinage, peuvent vous aider à résoudre votre problème.

**L'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage** en date du 20/04/1999 fixe les horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Contre les travaux au clair de lune**, l'article R 623-2 du code pénal **réprime le tapage nocturne**. Pour les bruits diurnes comme pour les bruits nocturnes, l'amende peut atteindre 450 €.

#### Que faire en cas de gêne :

- La première démarche sera de rencontrer votre voisin pour l'informer de la gêne qu'il occasionne. Décidez ensemble des solutions de bon sens : organisez-vous pour tondre votre pelouse au même moment. Vous profiterez tous du calme ensuite. Pour les travaux de bricolage, prévenez votre voisinage. N'est-il pas vrai qu'un bruit annoncé est à moitié pardonné ! Lors de l'achat d'une tondeuse, regardez le niveau sonore inscrit sur l'étiquette.
- Votre voisin ayant refusé toute discussion, et après lui avoir envoyé des courriers, vous pouvez vous adresser à la mairie du lieu de la gêne. Le maire est garant de la tranquillité publique en matière de bruit dans le cadre de ses pouvoirs de police (rencontre du voisin bruyant, rappel de la réglementation, tentative de conciliation...).



### Aboiements gênants

La première démarche sera de rencontrer votre voisin pour lui signaler le comportement anormal de son chien. Il peut l'ignorer, puisque le chien n'aboie qu'en son absence et se tient bien lorsqu'il est présent. Proposez-lui alors les solutions suivantes :

- un exercice physique suffisant, le fait de ne pas encourager le chien lorsqu'il aboie peuvent sensiblement améliorer la situation ;
- il existe des colliers anti-aboiements inoffensifs et sans effets secondaires (collier à brumisation de citronnelle, ou mieux, à jet d'air) ; renseignez-vous auprès d'un pharmacien ou d'un vétérinaire ;
- suggérez à votre voisin qu'il apprenne à son chien à rester seul, en envisageant éventuellement un dressage approprié.

## LES FEUX DE PLEIN AIR (Arrêté préfectoral du 3 mai 2016)

#### Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine ;
- Brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...) ;
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

#### Sont AUTORISÉS selon la période et sous conditions (annexe 4) :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine : du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05.

#### Dérogation valable jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2018 ;

- Brûlage des déchets verts issus des bassins d'eaux usées ou des travaux d'entretien de la ripisylve : du 01/11 au 30/04.

#### Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

#### Les conditions pour faire brûler :

- Déclaration (formulaire adapté) et autorisation préalable du Maire ;
- Respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...).

**Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au 05 45 97 61 40**

Pour plus de détails, consulter le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

## LES INFOS PRATIQUES

### Déchets :

**RAPPEL :** Les containers d'ordures ménagères et de tri sélectif mis à disposition place du cimetière pour les résidences secondaires doivent être utilisés uniquement pour les déchets ménagers.

**Ordures ménagères :** Le ramassage des ordures ménagères se fait chaque jeudi très tôt le matin (sortir les sacs la veille).

**Collecte du verre :** Deux bennes à verre sont à votre disposition au Mas et place du cimetière.

**Sacs jaunes :** Le Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers a fait distribuer des sacs dans tous les foyers mais vous pouvez également en retirer à la mairie. Le ramassage se fait le mardi des semaines impaires très tôt le matin (sortir les sacs la veille). Pour mémoire, calendrier des prochains ramassages :

05.07.16 / 19.07.16 / 02.08.16 / 17.08.16 / 30.08.16

13.09.16 / 27.09.16 / 11.10.16 / 25.10.16

08.11.16 / 22.11.16 / 06.12.16 / 20.12.16 / 03/01/17

Veillez à bien prendre connaissance des dernières informations communiquées par CALITOM relatives au ramassage en cascade, pour les jours fériés. Les semaines où il y a un jour férié, le ramassage des sacs jaunes et des ordures ménagères est décalé d'une journée entre le jour férié et la fin de la semaine.

Pour tout problème de ramassage, veuillez contacter votre mairie dans les meilleurs délais ou Calitom au N° Vert : 0800 500 429.

### Déchetterie :

La déchetterie située à La Belle Étoile (Montembœuf / 05 45 65 20 19) est ouverte :

- le lundi : 9h-12h 14h-18h,
- le mercredi : 9h-12h,
- le jeudi 14h-18h,
- et le samedi 9h-12h 14h-18h.

### A proximité :

- Déchetterie de La Rochefoucauld  
Z.I. d'Olérat (05 45 62 39 80)

Ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h

- Déchetterie de Chasseneuil Zone d'Emploi  
(05 45 39 94 49)

Ouverture : lundi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h et mercredi 14h-18h

Les déchetteries de Montembœuf et de La Rochefoucauld disposent de containers spécifiques pour le dépôt des cartouches d'imprimantes.

### Inscriptions sur les listes électorales :

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune doivent se présenter à la mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour remplir le formulaire d'inscription sur la liste électorale avant le 31 décembre 2016. En 2017, nous voterons pour les élections présidentielles et législatives.

### Salle des fêtes :

Pour tout renseignement concernant la location de la salle des fêtes, s'adresser à la mairie (Tél. : 05 45 62 02 38).

**Nouveau tarif unique :** 110 € pour les habitants de la commune et 220€ pour les hors communes. Concernant les week-ends de plus de deux jours et jour férié, un supplément sera demandé de 40€ par jour pour les administrés de la commune et 80 € par jour pour les hors-communes.

### ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Le représentant de l'ADMR de Montembœuf est Francis PRECIGOUT pour notre commune. Pour tout renseignement, ne pas hésiter à le contacter au 05 45 62 12 24.

### Transports scolaires :

Les enfants de Saint-Adjutory, scolarisés en maternelle ou en primaire sur notre RPI peuvent prendre le bus pour aller aux écoles de Vitrac ou Montembœuf dont nous dépendons :

	<b>Matin</b>	<b>Mercredi midi</b>	<b>Soir</b>
- Le Bourg :	8h25	12h47	17h06
- Les Mas :	8h30	12h42	17h02
- Puimeau :	8h33	12h40	17h00

Pour les familles ne pouvant utiliser le transport en raison d'incompatibilité avec leurs horaires, un service garderie est assuré à l'annexe de la maire de St.-Adjutory, à l'école de Vitrac et à l'école de Montembœuf, (le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30).

### Les collégiens :

- Puimeau (abribus) : matin : 8h00 et soir : 17h27
- Les Mas (abribus) : matin : 8h01 et soir : 17h28
- Le Bourg (abribus) : matin : 8h03 et soir : 17h35

### Garderie Scolaire à Saint-Adjutory :

Ouverture les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 (départ bus) et le soir de 17h jusqu'à 18h30. Tarifs à la 1/2 journée 1,50 € le matin ou le soir, le goûter est inclus dedans. Un arrêt de bus est prévu place de la mairie afin de limiter la distance des enfants qui seront en garderie. **Attention, pas de garderie sur Saint-Adjutory le mercredi à midi, garderie uniquement à Montembœuf de 12h à 13h.**

### Subvention pour les voyages scolaires :

La municipalité a adopté le principe d'attribution d'une subvention pour les sorties scolaires de plus de 3 jours consécutifs pour les enfants de la maternelle à la fin du cycle secondaire (baccalauréat). La subvention représente 30 % du montant sollicité aux familles, dans la limite de 60 € par enfant et par an. Pour en bénéficier, nous insistons sur l'importance d'en formuler la demande auprès de la collectivité dès que la famille a connaissance du projet de séjour pour son (ses) enfant(s) et du coût à sa charge.

La collectivité communique ensuite, à l'établissement, l'accord de principe du montant de la subvention octroyée pour chaque demande, pour déduction de celui-ci du montant initial à la charge de la famille. Le séjour effectué, l'établissement adresse à la mairie une attestation de présence pour les enfants concernés par une demande. La collectivité verse alors la subvention à l'établissement scolaire.

# infos pratiques

## Accueil de Loisirs sans Hébergement :

Les enfants domiciliés sur la commune ont la possibilité de fréquenter d'une part le centre de loisirs communautaire, situé à Rivières et d'autre part le centre de loisirs de Montembœuf. Les bulletins d'inscription sont distribués pour l'un et l'autre des CLSH dans les cahiers des enfants scolarisés sur le pôle éducatif. Des bulletins sont aussi à votre disposition à la mairie avant les périodes de vacances scolaires.

Pour les familles intéressées par le CLSH de Rivières, contacter la CDC Bandiat-Tardoire (05 45 63 00 01). Les personnes souhaitant participer au CLSH de Montembœuf peuvent joindre Fabrice RÉ, coordonnateur PEAL à l'AAEP de Montembœuf (09 60 13 13 51).

## Carte nationale d'identité :

Les personnes désirant faire une demande de carte nationale d'identité doivent se présenter au secrétariat de mairie pour retirer un formulaire. Ce dernier devra être dûment renseigné et accompagné des pièces suivantes :

- 2 photos
- 1 justificatif de domicile
- l'ancienne carte périmée si c'est un renouvellement.
- en cas de perte : un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie du lieu de naissance, la déclaration de perte et un timbre fiscal de 25€

La carte nationale d'identité est gratuite, sa durée de validité est de 15 ans si la carte a été délivrée après le 1er janvier 2004 pour les personnes majeures et de 10 ans pour les enfants.

## Demande de passeport

Entrés en vigueur le 23 juin 2009, les nouveaux passeports biométriques peuvent être délivrés dans toutes les mairies équipées de stations permettant le recueil de photographies et d'empreintes digitales.

En Charente il existe 16 mairies équipées. En ce qui concerne l'arrondissement de Confolens ce sont les communes de : Chabonais, Chasseneuil, Confolens, Mansle, Ruffec. Le demandeur devra se déplacer personnellement autant pour déposer sa demande que pour aller récupérer son passeport biométrique.

La prise d'empreintes digitales étant effectuée obligatoirement lors du dépôt de la demande ainsi que lors du retrait du titre.

## Carte grise

Depuis le 1er janvier 2009, la délivrance du certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion est soumise à une taxe de 4€ (selon les dispositions de l'article 135 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 des finances pour 2009).

## Pass' Charente Transport

Pour faciliter la mobilité en milieu rural, le département de la Charente a mis en place le Pass' Charente Transport. Pour les personnes âgées de 6 à 18 ans et de plus de 70 ans vivant sur le territoire Charentais

(hors COMAGA et communauté de Cognac) un chèque d'une valeur de 60 euros est destiné à payer les trajets uniquement auprès des sociétés de transport à la demande et des taxis partenaires de l'opération.

Il vous suffit de retirer un bulletin d'adhésion auprès de la mairie, de joindre la photocopie de votre carte d'identité ou livret de famille et un justificatif de domicile et d'adresser la demande au Conseil Général de la Charente.

## Syndicat mixte de la fourrière

26, rue Denis Papin 16000 Angoulême

Tel : 05 45 39 71 43

www.fourriere16.fr – mail : contact@fourriere16.fr

En Charente, 391 Communes (sur 404) adhèrent au Syndicat Mixte de la Fourrière dirigé par un Conseil syndical au sein duquel siègent les élus et dont le financement est assuré par le versement d'une redevance calculée pour chaque commune en fonction de son nombre d'habitants. Pour 2015, cette redevance a été fixée à 0.62€ par habitant.

Ce syndicat départemental gère pour les communes adhérentes, les problèmes posés par les chiens et les chats errants et s'occupe de leur ramassage (campagnes de trappage), de leur hébergement pendant le délai légal de 10 jours où ils doivent être gardés, de la recherche des propriétaires et décide du sort des animaux à l'issue du délai légal de garde.

Le Syndicat travaille en liaison avec deux prestataires : la fourrière de l'Angoumois (à Mornac) et celle du logis de Champagnoux (à Pérignac).

Chaque année, ce sont environ 1 000 chiens et autant de chats qui sont pris en charge par le Syndicat. Seuls 500 chiens environ sont identifiés et récupérés par leurs propriétaires. La majorité des chats (90%) ne sont JAMAIS identifiés ni réclamés. Si l'animal est identifié, le propriétaire sera immédiatement contacté. Sinon, l'animal sera gardé 8 jours ouvrés dans l'attente de son propriétaire. Passé ce délai, il sera identifié et transféré dans un refuge pour y être adopté.

Si votre animal est à la fourrière, seront à votre charge les frais suivants (tarifs 2015) :

Frais de garde par jour : Chien 8€ / Chat 3.45€

Identification 59 € / Autres frais de fonctionnement 45 €

Les frais varient selon l'identification ou non de l'animal et en fonction du nombre de jours de garde.

**L'IDENTIFICATION (Tatouage, puce électronique) DES CHIENS ET DES CHATS EST OBLIGATOIRE depuis le 17 mai 2011 - FAITES IDENTIFIER VOS ANIMAUX.**

SI VOUS TROUVEZ UN CHIEN ALERTEZ LA MAIRIE au 05 45 62 02 38 - N'amenez pas vous-même l'animal directement à la fourrière.

**SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE CHIEN, CHERCHEZ LE SUR LE SITE INTERNET DE LA FOURRIERE** (ou appelez la fourrière, la mairie, les associations départementales de protection des animaux, les vétérinaires...).